

Déclaration du SE-UNSA sur la notation et la hors classe CAPA des CPE du 25 mai 2010

Le fait de systèmes de notation complètement déconcentrés et déconnectés les uns des autres, va à l'encontre du droit à la mobilité professionnelle pour tous, car selon l'académie d'où l'on part et celle d'où l'on arrive, la carrière peut être soit largement améliorée, soit complètement bloquée, et ce malgré des compétences professionnelles reconnus par les chefs d'établissements, comme par les IA-IPR . Il nous semble donc vital qu'une **harmonisation nationale soit instaurée**. Ceci dans le but de recréer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire auquel tout fonctionnaire aspire, et a droit, lorsqu'il entre dans la Fonction Publique d'Etat. A ce titre, nous vous rappelons **une des revendications su SE UNSA, à savoir la création d'une double notation, à l'instar des enseignants, par des IPR spécialisés, issus du corps des CPE.**

Pour les CPE, toutes les discussions actuelles sur l'évolution du pouvoir d'achat et la fameuse formule « travailler plus pour gagner plus » ne doivent pas appartenir à la même planète. Pour ce corps c'est intraduisible.

C'est ennuyeux car les CPE sont de très loin les traditionnels dindons de la farce.

Qu'en est-il de la seule mesure qui permette aujourd'hui un mieux pour eux ? Je cite, le ratio amélioré de l'avancement à la hors classe qui devrait être doublé!

Qu'en est-il de l'alignement de leur indemnité sur l'ISOE des professeurs ?

Qu'en est-il de la revalorisation du point d'indice, seul facteur pour eux de petit gain de salaire ?

Qu'en est-il d'une réflexion sur la refonte des grilles indiciaires qui permettrait d'ouvrir l'accès à une échelle de rémunération comparable à celle des agrégés, par liste d'aptitude et cela pour toutes les disciplines ou tous les corps qui ne peuvent actuellement déboucher sur une agrégation ?

L'IGEN prépare un nouveau « protocole d'inspection » pour les CPE afin, annonce-elle, d'apporter « plus de reconnaissance à ces personnels indispensables, accentuer leur identité professionnelle ».

Le SE-UNSA et les nombreux collègues qui l'interpellent sur le sujet ne se retrouvent pas dans ce descriptif. Les collègues, comme le syndicat, y voient plutôt un retour aux compétences d'un surveillant général, mixées avec celle d'un censeur. Il s'agit ici de mettre l'accent sur des compétences managériales, d'autorité, rigidifiées dans un cadrage technique omniprésent. Ces compétences ont une place effective dans nos fonctions mais n'en composent pas l'essentiel.

Nous nous inquiétons de ne pas y voir clairement affichées les missions éducatives et pédagogiques du CPE auprès de l'élève, le grand absent du texte.

Les champs d'actions définis par la circulaire de 1982 et confirmées par la Loi d'Orientation de 1989 (voir son article 14) nous placent pourtant distinctement dans le champ pédagogique et dans les équipes pédagogiques avec un centrage sur le suivi et l'aide aux élèves : « L'ensemble des responsabilités exercées par les conseillers principaux d'éducation se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ».

Nous pensons au SE-UNSA que le positionnement du CPE vis-à-vis de l'équipe de direction n'est pas « un débat éculé qui n'a plus lieu d'être » mais reste au cœur des enjeux pour notre profession. Pour nous, le basculement dans l'équipe de direction signerait la fin des CPE et des quarante années qui ont contribué à asseoir leur place dans le système éducatif français. C'est l'affirmation de leur position médiane et non hiérarchique dans les équipes éducatives qui en fait aujourd'hui des acteurs au regard particulier, apprécié par les élèves, leur famille et les enseignants.

Le SE-UNSA a eu un rendez vous auprès de l'inspection générale afin de lui transmettre les inquiétudes et les interrogations des CPE. Il réaffirmera alors ses convictions fortes sur le métier et le statut des CPE ainsi que sur les conditions nécessaires à son bon exercice

Les élues du SE UNSA : Nathalie BOISUMEAU, Nolwenn VERGNAUD, Maryline GIRAULT et Corinne BOUCHER.